



Bulletin de souscription

PERSONNES MORALES

Besoin d'être accompagné pour compléter votre dossier ?



Contactez votre conseiller en gestion
de patrimoine ou le Service des Associés
de Sofidy au 01 69 87 02 00
service-associes@sofidy.com

Souscrire en 3 étapes

1 Renseignez en majuscules, datez et signez les documents suivants :

- Bulletin de souscription,
- Attestation de l'identité des bénéficiaires effectifs,
- Questionnaire de connaissance client,
- Convention de démembrement pour les souscriptions en démembrement temporaire : établir un bulletin pour chacune des parties,
- Questionnaire sur les pays faisant l'objet de sanctions internationales.

2 Rassemblez les photocopies des documents suivants :

- Extrait K-Bis de moins de 3 mois,
- Pouvoir du signataire du Bulletin de souscription (sauf s'il a tous pouvoirs statutairement),
- Statuts certifiés conformes,

- Copie recto/verso de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité du signataire ainsi que des personnes physiques qui détiennent au moins 25 % du capital (ou exerçant un pouvoir effectif sur la structure),
- Relevé d'identité bancaire (au nom de la personne morale),
- Organigramme présentant la chaîne de détention de la personne morale jusqu'aux bénéficiaires effectifs,
- Justificatif d'origine des fonds le cas échéant.

3 Photocopiez et conservez un Bulletin de souscription. Renvoyez le dossier complet accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

Sofidy - Service Épargne
303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes -
91026 Évry Cedex.

CADRE RÉSERVÉ À SOFIDY

Date de réception : _____ Code Conseiller : _____ Code Associé : _____

SOUSCRIPTEUR

Numéro d'Associé (si déjà Associé) : _____ Forme juridique : _____
Dénomination sociale : _____ N° SIREN : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
E-mail (obligatoire) : _____

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Agissant en qualité de : _____

RÉSIDENCE FISCALE

☐ France ☐ Union Européenne ☐ Autre (précisez) : _____

RÉGIME D'IMPOSITION

☐ IS/BIC ☐ IR

CHOIX DE VOS PRÉFÉRENCES EN TERMES DE COMMUNICATION

 Je souhaite recevoir exclusivement de manière dématérialisée* : _____ ☐ J'accepte
- Mes lettres de dividendes et bulletins d'informations trimestriels
- Mon bordereau d'information fiscale annuel

 Je souhaite être tenu informé par voie électronique des actualités et informations sur les produits concernant les sociétés du Groupe Sofidy : _____ ☐ J'accepte
*Ce choix s'applique pour l'ensemble des SCPI gérées par Sofidy.

SOUSCRIPTION EN PLEINE PROPRIÉTÉ

Souscription de (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) : _____

Part au prix unitaire de : **315 €**

Soit un montant global de : _____ €

SOUSCRIPTION EN DÉMEMBREMENT

☐ **NUE-PROPRIÉTÉ** ☐ **USUFRUIT**
☐ **DÉMEMBREMENT VIAGER** (Selon barème du CGI art. 669)
☐ **DÉMEMBREMENT TEMPORAIRE** (Remise obligatoire de la convention du démembrement)

Durée : _____ ans

CLÉ DE RÉPARTITION (OBLIGATOIRE)

Nu-propriétaire : _____ % Usufuitier : _____ %

Souscription de (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) : _____

Parts au prix unitaire de : _____ €

Soit un montant global pour ma quote-part de : _____ €

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

PAIEMENT

☐ Paiement par le souscripteur
☐ Paiement par un tiers

Coordonnées du payeur s'il n'est pas l'acheteur (fournir une
pièce justificative d'identité du payeur personne physique
en cours de validité) : _____

Provenance des fonds :

☐ France ☐ Union Européenne

☐ Autre (Précisez) : _____

ORIGINE DES FONDS

Nature des fonds

Montants

☐ Trésorerie : _____	€	Joindre les justificatifs suivants** : ▶ Relevé de comptes ▶ Offre de prêt ▶ Acte notarié ▶ Avis d'opéré ▶ Avis d'opéré ▶ Justificatif
☐ Emprunt bancaire : _____	€	
☐ Vente d'actifs immobiliers : _____	€	
☐ Vente d'actifs financiers : _____	€	
☐ Réemploi des fonds : _____	€	
☐ Autres : _____	€	
▶ Précisez : _____	_____	

**Sur un an glissant : à partir de 10 k€ investis dans les produits Sofidy, sans intermédiaire, et à partir de 50 k€ via l'intermédiaire d'un conseiller.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT (SUITE)

MODE DE RÈGLEMENT : Règlement à réaliser par la personne morale et non par l'un de ses représentants légaux.

☐ **PAR CHÈQUE** du montant exact, à l'ordre de SCPI SOFIDYNAMIC

Le chèque doit être établi à l'ordre de la SCPI, sans surcharge pour éviter tout rejet par la banque et doit impérativement parvenir à Sofidy au plus tard 3 jours ouvrés avant la fin du mois pour pouvoir être enregistré sur le mois en question, la date d'encaissement des fonds sur le compte de la SCPI faisant foi.

☐ **PAR VIREMENT** du montant exact, sur le compte de SOFIDYNAMIC

IBAN : FR76 4097 8000 8721 2805 6721 456 - BIC : BSPFFRPPXXX avec le libellé suivant « Dénomination Sociale du souscripteur ».

☐ **PRÉLÈVEMENT** : remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous (la date d'encaissement des fonds sur le compte de la SCPI conditionne la date d'entrée en jouissance).

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT)

Titulaire du compte : _____

IBAN : _____ BIC : _____

Domiciliation bancaire : _____

Le compte bancaire doit être ouvert au nom de l'associé dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat, j'autorise la Société de Gestion Sofidy en tant que gérant de la SCPI SOFIDYNAMIC à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon épargne immobilière dans la SCPI SOFIDYNAMIC. Le prélèvement aura lieu le mois de la réception de l'adhésion 5 jours ouvrés avant la fin du mois considéré, sinon le mois suivant.

SIGNATURE(S)

Je déclare :

- Avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la Note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, du Document d'informations clés, du dernier Bulletin d'information, du dernier rapport annuel de la SCPI, disponibles sur le site internet www.sofidy.com ;
- Avoir pris connaissance des risques associés au produit et notamment du fait que Sofidy ne garantit pas la revente des parts ;
- Avoir pris connaissance des conditions générales de souscription figurant en page suivante ;
- Que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « US PERSON » (ie : toute personne, physique ou morale, assujettie aux lois fiscales américaines) et ne seront pas cédées ni transférées sur le territoire des États-Unis d'Amérique, ou au bénéfice d'une « US PERSON » conformément aux conditions précisées dans la Note d'information de la SCPI ;
- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- Accepter de fournir dans le cadre de la lutte anti-blanchiment, toutes pièces justificatives complémentaires, et ce dès le 1^{er} euro notamment en cas de doute sur la provenance des fonds, ou si l'un des souscripteurs est non-résident ou politiquement exposé, ou si les fonds proviennent d'un compte domicilié à l'étranger ou d'un tiers différent du souscripteur ;
- Être pleinement informé(e) et accepter que Sofidy se réserve le droit de refuser toute souscription, cette décision n'ayant pas à être motivée ;
- Être informé(e) que cette souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement du montant total et de l'ensemble des pièces requises dans le dossier de souscription, sauf interruption de la commercialisation avant son terme initial.

Fait à : _____ Le : _____

En 3 exemplaires (dont un à conserver par le souscripteur et un par le conseiller).

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code conseiller : _____

Société : _____

Nom du conseiller : _____

Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

escpi.com

27 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 75 10 10 • Fax 01 47 20 52 00

1°) RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ SOFIDYNAMIC

Nature : SCPI à capital variable, Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L.214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214-160 du Code Monétaire et Financier, les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et par ses statuts.

Immatriculation : RCS ÉVRY 983 023 003.

Siège social : 303, square des Champs Élysées - 91080 Évry-Courcouronnes.

Objet social : L'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.

Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut, en outre, (i) céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel, (ii) détenir des dépôts et des liquidités, (iii) consentir sur ses actifs des garanties nécessaires à la conclusion des contrats relevant de son activité (notamment celles nécessaires à la conclusion des emprunts), (iv) détenir des instruments financiers à terme mentionnés à l'article L. 211-1 III du Comofi, en vue de la couverture du risque de change ou de taux, (v) conclure toute avance en compte courant avec les sociétés dont elle détient au moins 5% du capital social, et (vi) réaliser plus généralement toutes opérations prévues par l'article L. 214-114 du Comofi.

Capital social au 31/12/2024 : 27 368 700 €.

Date d'expiration de la société : 17 janvier 2123.

Responsabilité des associés : La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la société.

Publications : La notice prévue à l'article 422-196 du Règlement Général de l'AMF a été publiée au BALO du 3 janvier 2025.

La Note d'information a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 23-16 en date du 22 décembre 2023.

Société de gestion : Sofidy, Société par actions simplifiée au capital de 565 328 €. 303, square des Champs Élysées - 91080 Évry-Courcouronnes. Tél. : 01 69 87 02 00. Agrément de l'AMF : GP n° 07000042 du 10 juillet 2007.

2°) MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les conditions générales de souscriptions des parts sont détaillées de manière complète dans la Note d'information en vigueur.

Prix de souscription à compter du 3 janvier 2025 :

Valeur nominale :	150 €
Prime d'émission :	165 €
Prix de souscription (pour une part) :	315 €

La commission de souscription d'un montant de 6,30 € HT (2% HT) soit 7,56 € TTC (2,4% TTC) comprise dans le prix de souscription sera facturée directement par la Société de Gestion à la SCPI. Ce prix de souscription s'entend net de tout autre frais. Il est à noter qu'une partie de cette commission de souscription de 2% HT peut être reversée par la société de gestion au Conseiller Commercialisateur. Conformément à la réglementation en vigueur, le souscripteur peut se rapprocher du Conseiller Commercialisateur pour connaître le niveau de sa rémunération.

Modalités d'enregistrement des souscriptions : Les souscriptions ne seront validées qu'à compter de la réception du Bulletin de souscription, de tous les documents requis par la réglementation et de l'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription. Elles seront prises en compte par ordre chronologique.

Jouissance des parts : La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois qui suit la date de souscription, la date d'encaissement des fonds par la SCPI faisant foi.

Par exemple : si la souscription se réalise en janvier, les nouvelles parts souscrites porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet.

En conséquence, cette souscription ne donnera lieu à aucun dividende au titre des mois de janvier à juin inclus. Compte tenu du rythme d'éventuels acomptes sur dividende envisagé par la société de gestion, le premier acompte potentiel pourrait être versé fin octobre au titre des mois de juillet, août et septembre.

Informations relatives à la rédaction du bulletin :

- Personnes morales : établir le bulletin au nom de la personne morale et faire signer l'ordre par le mandataire de la personne morale. Joindre une copie des documents listés en page de garde.
- Nue-propriété/usufruit : établir un bulletin au nom du ou des usufruitier(s) et un autre au nom du ou des nu(s)-propriétaire(s). Chaque bulletin est rempli et signé par chacun d'eux. Joindre l'original de la convention de démembrement temporaire commune remplie et signée par chacun d'eux.

3°) DÉMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER

Le souscripteur dispose en cas de démarchage bancaire ou financier d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L341-16 du Code Monétaire et Financier.

4°) DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Sofidy, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations à caractère personnel demandées dans ce formulaire sont requises exceptées la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si une information requise n'est pas renseignée, votre souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations sont collectées pour pouvoir gérer votre statut d'associé de la SCPI, vous solliciter sur la qualité de votre expérience client le cas échéant, et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les destinataires des données sont : le personnel habilité de Sofidy, les prestataires contractuellement liés à Sofidy pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, et, le cas échéant, l'établissement de crédit ayant nanté vos parts. Sofidy s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elles seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit de rectification, d'accès et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer votre droit de rectification en vous adressant à : **Sofidy - Service Associés - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex** ou par e-mail à service-associes@sofidy.com. Pour toutes les autres situations, vous pouvez exercer vos droits en vous adressant par voie postale au Délégué à la Protection des Données (DPO) - Sofidy - 303 square des Champs Élysées - 91026 Évry Cedex ou via le formulaire en ligne : <https://www.sofidy.com/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles/>. En l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

5°) INFORMATIONS

Pour toutes informations sur l'état du registre ainsi que sur les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation et de reconstitution, dernier dividende annuel servi, etc.), vous pouvez consulter le site internet www.sofidy.com, ou vous adresser à Sofidy - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex.

Vous pouvez demander à tout moment à recevoir par voie postale les documents de convocation en Assemblées Générales (courriers de convocation contenant l'ordre du jour, bulletins de vote, rapports annuels, présentations des candidats au Conseil de Surveillance le cas échéant) en le notifiant par tout moyen à Sofidy - Service Associés - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex ou par e-mail à service-associes@sofidy.com.